

## **LNDD 2023** **Note de synthèse**

### **Résumé-conclusion**

LNDD a compté une quarantaine d'organisateur de plus qu'en 2022, laquelle en comptait elle-même une quarantaine de plus qu'en 2022. Dit de façon cursive, les responsables du monde du droit se sont familiarisés avec ce rendez-vous annuel du 4 octobre. Le nombre de fiches renseignées est à ce jour de 102, soit la moitié des participants, ce qui permet une vue d'ensemble exhaustive, d'autant que rares sont les avis isolés sur tel ou tel point. Le cercle des organisateurs s'est élargi, tels les 9 tribunaux de commerce dont 3 chefs de file et des primo organisateurs : l'Académie des sciences morales et politiques, l'ENS, les Archives Nationales notamment, sans oublier le retour de la Cour des comptes et du Collège des Bernardins.

Les organisateurs s'inscrivent dans la durée en se projetant déjà en 2024. Nombreux sont ceux qui, soulevant des questions auxquelles ils ont été confrontés cette année, les règlent d'eux-mêmes pour la prochaine édition, ce qui est un bon signe. En bref, LNDD a trouvé la dynamique qui lui est propre, intégrée par les organisateurs. Ils sont reconnaissants à Publicis Consultants pour l'efficacité du kit de communication, pour la création de leur page sur le site de LNDD et pour le soutien apporté à faire connaître leur événement, tout en souhaitant - ce qui ne paraît pas très réaliste en l'état - une campagne de communication nationale plus visible, semblable dans sa portée à celle dont bénéficient *Les journées européennes du patrimoine*, placées sous l'égide du ministère de la Culture, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne.

### **1. Les chiffres au 4 octobre et au 5 octobre**

Ce sont 203 Nuits du Droit qui ont été enregistrées sur le site de LNDD au soir du 4 octobre 2023

Comme les années précédentes, le plus fort contingent d'organisateur se recrute parmi les tribunaux judiciaires, au nombre de 132 cette année dont 9 tribunaux de commerce, chiffre auquel il faut ajouter les 29 cours d'appel et la Cour de cassation, soit un total de 170 juridictions judiciaires participantes. Parmi les 29 juridictions administratives, on dénombre 6 cours administratives d'appel et 21 tribunaux administratifs, le Conseil d'État et la CNDA. Les barreaux ont participé au nombre de 49 à LNDD 2023, dont 3 barreaux chefs de file. Les facultés de droit et écoles de droit relevant d'une faculté de droit ont été au nombre de 48 à organiser ou co-organiser une NDD. La Nouvelle Aquitaine a été la seule à intervenir cette année, organisant fidèlement 3 NDD, une à Bordeaux, une à Poitiers et une à Limoges.

À Paris, 3 grandes écoles ont créé une manifestation : l'ENS, Paris-Dauphine et Sciences-Po *via* leurs écoles de droit, auxquelles on ajoutera l'école HEAD, et l'IHEMI qui est intervenu conjointement avec l'IERDJ. Trois Fondations - Charles de Gaulle, Napoléon et la Fondation des femmes - ont participé à LNDD 2023. La Cour des comptes et le Collège des Bernardins qui n'étaient plus présents depuis 2018 ont fait leur retour, tandis que l'Académie des sciences morales et politiques, les Archives Nationales et la mairie du XVème arrondissement de Paris ont créé pour la première fois une NDD.

### **2. La communication par Publicis Consultants**

Publicis Consultant a ouvert le site de LNDD 2023 en juin, a créé les 204 pages des organisateurs en ce compris celles de 2 influenceurs, « *Jurixio* » et « *Jurisprudence* ». L'agence a diffusé 14 communiqués, un par région et un pour Paris, actualisés à 2 reprises. On a compté 603 retombées-presse, contre 361 en 2022.

### **3. Les retours**

#### **A. Les lignes directrices des commentaires émis par les organisateurs**

Sur les 102 fiches retournées à ce jour, la quasi totalité des organisateurs envisage de créer une NDD en 2024. Les avis sur le taux de succès sont par essence subjectifs ; ainsi les 250 étudiants de LNDD du TA de

R. sont considérés comme un simple « succès », tandis que les 45 étudiants du TA de P. sont appréciés comme un « grand succès ». C'est la faculté de droit de L. qui a rassemblé le plus large public avec 2200 personnes dont 450 lycéens et leurs enseignants. La cour administrative de N. se félicite à juste titre d'avoir su attirer un public plus large que celui des étudiants de la faculté de droit. Le tribunal judiciaire de T, pourtant hautement disponible pour LNDD puisqu'il a créé également une manifestation à H, reste très positif malgré les 25 personnes seulement réunies au soir du 4 octobre, se promettant de fixer pour 2024 un horaire qui permettra d'attirer un plus large public et de conclure un partenariat avec la mairie pour un affichage public.

Même quand on sent poindre une petite déception dans le propos des organisateurs à raison d'un public trop étroit, on constate simultanément que ceux-ci demeurent positifs, tel parmi d'autres, le tribunal judiciaire de N. : « *Difficile de toucher un plus large public que les étudiants en droit ou les professionnels du droit. Peu de relais dans la presse locale : un encart dans le journal papier, alors qu'elle participait à l'événement. Mais comme les étudiants sont venus nombreux, ce fut tout de même une réussite* ». La cour d'appel de P. regrette un public numériquement faible malgré une couverture médiatique importante et conclut, « *Domage que le public ne s'intéresse pas plus à ce type d'évènement* », mais ne se laisse pas décourager et relève le gant pour 2024 : « *Pour l'année prochaine, trouver d'autres modes de communication (réseaux sociaux ?)* ». La Bibliothèque J C de M reste positive malgré le manque de sérieux d'une large part des inscrits qui ne sont finalement pas venus. Le tribunal judiciaire du P envisage, lui aussi, une NDD 2024 élargie : « *La capacité des salles d'audience ne permet pas d'accueillir du public en plus des participants. Pour l'année prochaine nous envisageons de réaliser une action qui ne serait pas forcément en lien avec l'éducation nationale et qui pourrait être ouverte au public* ». Le tribunal administratif d'O s'attachera en 2024, « *à mieux faire connaître l'institution et son fonctionnement dans une optique "grand public"* ». Même attitude à la CAA de N : « *L'objectif pour la cour sera en 2024 de conforter les actions en amont pour toucher plus encore le grand public (qui représentait en 2022 à peine 20% des participants et cette année presque 50%)* ». Un satisfecit du tribunal administratif de P. avec une ouverture confiante pour 2024 : « *La Nuit du Droit a eu cette année un écho certain dans la presse locale, aussi bien radio que télévisée, très attentive notamment à la participation des étudiants. Il faut donc entretenir cette dynamique* », de même qu'au tribunal judiciaire de T. : « *Nous avons eu des retours très positifs du public sur l'action que nous avons pu mener cette année avec une représentation théâtrale de qualité par la troupe de M. B.* », et au tribunal judiciaire d'Épinal : « *Les professionnels ont pour la seconde fois répondu à notre invitation. Une nouvelle fois ils ont été ravis d'être présents et de pouvoir venir échanger avec le grand public.* ». Le tribunal judiciaire de V, quant à lui, a déjà un projet pour 2024.

On peut donc en déduire un enthousiasme certain, puisque même en cas de semi échec ressenti, les organisateurs concernés ne baissent pas les bras et envisagent d'améliorer leur performance en 2024. Là est sans doute le meilleur signe de l'inscription de La nuit du Droit dans la durée et du volontarisme de ses organisateurs.

## **B. L'avis des organisateurs sur Publicis Consultants**

### 1. Sur Publicis Consultants

Tous les commentaires marquent la reconnaissance des organisateurs vis à vis de Publicis Consultants pour l'aide apportée, mis à part un avis isolé - et dissonant - émanant d'un chargé de mission du TJ de G. au profil assez négatif, pour lequel rien ne va : la carte interactive du site n'est pas pratique, le kit de communication est « *moyennement adapté* », jusqu'à l'affiche « *au format PPT (...) qui utilise trop d'encre bleue (...)* ».

Il en va ainsi notamment,

- de la cour d'appel d'A : « *Toujours une étroite collaboration et des retours très rapides et constructifs dans l'intérêt de l'évènement* » ; de la cour d'appel d'A : « *Apport de précieux conseils et bonne réactivité* » ; de l'Université américaine de Bichkek (Kirghizstan) : « *Merci pour le support effectif* » ; du tribunal judiciaire de D : « *Très disponible, très réactive, un bon soutien pour la communication* » ; du tribunal judiciaire de Gap : « *Sophie Reymond réactive et très aimable* » ; du tribunal judiciaire de P (NDD au T.) : « *Précieux soutien apporté dans la communication de l'évènement ; communication facile* » ; de l'Université catholique de L. : « *Sophie Reymond toujours d'une très grande disponibilité* » ; du tribunal judiciaire de Marseille qui a estimé le contact fluide, les réponses claires et les retours, diligents ; du tribunal judiciaire de M : « *Cette agence a fait preuve d'une grande écoute et d'une réactivité lorsqu'il a fallu prioriser une autre affiche* » ; de la cour d'appel de M. : « *Grande réactivité* » ; du tribunal

administratif d'O. : « Cette agence a facilité la mise en relation du tribunal avec les demandes de presse en vue de la couverture de l'évènement » ; de l'École de droit de la S. : « Mme Sophie Reymond est très réactive et disponible » ; de la cour d'appel de R. : « Agence de très bon conseil et très réactive » ; du tribunal judiciaire de S-G. : « L'intervenante avec laquelle j'ai échangé a été très professionnelle, très réactive et de bon conseil afin d'améliorer la visibilité de notre manifestation » ; du tribunal judiciaire de S-O. : « Bonne réactivité, communication efficace » ; du tribunal judiciaire de T : « Professionnalisme, courtoisie, grande réactivité pour la mise en ligne de la page et petit délai pour la mise à jour en raison du succès de la Nuit du Droit » ; des juridictions administratives et judiciaires de D. : « Les échanges avec l'équipe de Publicis sur la confection de la page internet dédiée à l'évènement ont été très fluides et constructifs »

Il est curieux de constater que beaucoup d'organisateur ont répondu n'avoir eu aucun contact avec l'agence, alors même que chaque fois qu'une page nouvelle était créée sur le site, Sophie Reymond adressait systématiquement à son correspondant, organisateur d'une NDD, un lien le mettant en mesure d'apprécier si le texte rédigé lui convenait *in fine*. Le nombre d'allers-retours entre les organisateurs et Publicis Consultants fut à cet égard, impressionnant, nombre d'organisateur changeant d'intitulé, de contenu, d'intervenants à plusieurs reprises.

## 2) Sur sur le kit de communication et sur le site de LNDD

Peu d'avis ont été émis sur le kit de communication et sur le site de LNDD.

Le kit avait été considérablement simplifié depuis LNDD 2021 et depuis lors, les organisateurs semblent familiarisés avec les outils qu'il contient. Hormis l'avis précité du chargé de mission du TJ de G, négatif en tout, les quelques observations formulées sont positives.

Il en va de même pour ce qui est du site. Peut-être est-ce parce que, lors de l'envoi du courriel portant kit de communication et marche à suivre pour la création de la page dédiée sur le site de LNDD, il est demandé à chaque organisateur de rédiger la présentation cursive de sa NDD tel qu'il voudrait lui-même la voir apparaître sur sa page. C'est une procédure à laquelle les organisateurs sont désormais habitués.

Parmi le faible nombre d'avis émis, on relève ceux du tribunal judiciaire d'A. : « La mise en ligne de notre programme s'est faite très rapidement, les outils de communication transmis à l'avance étaient beaux et facilement utilisables » ; du tribunal judiciaire de M. : « Le site LNDD et la communication nationale offrent une belle visibilité à l'échelon national pour toutes les juridictions. Le kit de communication est très pratique » ; du tribunal judiciaire de M. : « Le kit pour réaliser la communication était complet et s'est révélé être un excellent appui pour réaliser les outils de communication (affiches, invitations). Le thème de la réinsertion a attiré la curiosité du public qui a posé de nombreuses questions lors de la table ronde. Cet évènement a attiré majoritairement un public de retraités. En vue d'une organisation d'une nouvelle nuit du droit, nous devons accentuer la communication vers ce public qui a montré un intérêt particulier pour la Justice ».

Mis à part l'avis négatif déjà évoqué, on constate donc que les quelques observations émises sur le site et le kit de communication sont positives.

## 3. Sur la campagne de communication par voie de presse

De juin à septembre, Publicis Consultants rédige 14 communiqués de presse - un communiqué national et treize communiqués régionaux - comportant une présentation de l'évènement LNDD et un tableau par région des NDD répertoriées à la date de la diffusion, ce pour attirer l'attention des journalistes de la PQR. Par 2 fois après la diffusion du premier communiqué, le tableau des manifestations par région est mis à jour pour qu'y apparaissent les manifestations des retardataires, si bien que les projets de NDD arrivés trop tardivement ne peuvent y figurer et par voie de conséquence, éveiller l'attention des journalistes.

Dès qu'un journaliste informe Publicis Consultants de l'intérêt qu'il porte à une NDD ou aux NDD qui se dérouleront dans une ville ou une région, Publicis Consultants me demande les coordonnées de ceux de mes correspondants auxquels il peut s'adresser pour obtenir une interview, demande à laquelle je réponds par retour de courrier. C'est ce type de démarche qui est attesté par le tribunal administratif d'O. lorsqu'il indique que Publicis Consultants est intervenue pour faciliter le contact avec les journalistes pour la couverture presse.

Suivant les indications données aux organisateurs potentiels dès la première lettre qui leur est adressée en début d'année, répétées lors de l'envoi du kit de communication en juin, plusieurs participants sollicitent leur presse régionale. La cour d'appel de G. a ainsi 1) organisé une conférence de presse en septembre, 2) publié un communiqué de presse, 3) invité les journalistes locaux à assister à LNDD le 4 octobre et 4) provoqué un reportage télévisuel. Le tribunal administratif de N. a invité une radio locale à assurer la couverture de l'évènement. Les tribunaux de T., de S., de S-G., de T., de V. se félicitent de la couverture presse. Le président du tribunal judiciaire de S. précise, lui, que « *l'essentiel est d'identifier les contacts pour attirer les public* ». Le tribunal administratif de P. souligne le rôle de la presse dans le succès de sa NDD : « *La Nuit du droit a eu cette année un écho certain dans la presse locale, aussi bien radio que télévisée, très attentive notamment à la participation des étudiants. Il faut donc entretenir cette dynamique* ».

L'intérêt porté par la presse à telle ou telle NDD n'est pas forcément un gage de succès comme en rend compte la cour d'appel de P. (précitée p.4). Le tribunal judiciaire de T. qui avait organisé une campagne de communication sur les bus et dans les stations de métro, déplore « *La grande absence de la Dépêche du Midi pourtant sollicitée et alors que des articles sont parus pour les évènements organisés dans les départements limitrophes (...)* ». Même son de cloche au tribunal judiciaire de N. : « *Peu de relais dans la presse locale : un encart ds le journal papier, alors qu'elle participait à l'évènement. Mais comme les étudiants sont venus nombreux, ce fut tout de même une réussite* ».

En résumé, malgré les efforts déployés par Publicis Consultants et par les organisateurs, l'intérêt des journalistes pour LNDD demeure aléatoire, contrairement à l'attention portée aux Journées européenne du Patrimoine, lesquelles, comme le fait remarquer le président du tribunal judiciaire de G., bénéficient d'une communication nationale émanant du ministère de la Culture.

### **C. Les suggestions des organisateurs pour LNDD 2024**

Il demeure encore des organisateurs qui formulent des demandes matérielles, malgré l'information délivrée sur ce point dans le premier courrier envoyé et ceux qui suivent tout au long de l'année. Je le répète ici : je suis seule - et bénévole - pour organiser cet évènement annuel et mobiliser les organisateurs potentiels sur l'ensemble du territoire national. Je travaille à mon domicile avec mon propre ordinateur et ma photocopieuse, sans interruption de la fin décembre d'une année à la mi novembre de l'année suivante. Je ne dispose d'aucun fonds, le Fonds de dotation de LNDD n'ayant été créé que pour financer la campagne de communication qui est gracieusement offerte à tous les organisateurs.

\*  
\* . \*

On constate donc que LNDD 2023 a vu intervenir un nombre accru d'organisateur d'une manifestation, lesquels projettent déjà une NDD pour 2024. Ils sont dans leur quasi totalité optimistes, réglant dès cette année, en vue de la prochaine NDD, les obstacles ou désagréments auxquels ils ont été confrontés. Cette inscription de l'évènement dans l'avenir, conjuguée à la prise en main des contrariétés inévitables dans l'organisation de ce type d'évènement, est la marque des avis émis en 2023.